



Loi de modernisation de l'économie (LME), bilan 15 mois après... a-t-on obtenu les résultats escomptés ?

« Christine LAGARDE, Luc CHATEL, Eric BESSON et Hervé NOVELLI se félicitent de l'adoption définitive par le Parlement de la loi de modernisation de l'économie. (...) Destiné à faire souffler un vent de croissance et de liberté sur l'économie française, le texte sera pleinement opérationnel au 1er janvier 2009. » Telle était l'introduction du dossier de presse publié le 23/07/2008. « Pour libérer nos potentiels, redonner l'envie d'entreprendre, défendre le pouvoir d'achat. » précise Christine Lagarde. La loi de modernisation de l'économie a pour objectif de « lever les contraintes qui empêchent certains secteurs de se développer, de créer des emplois et de faire baisser les prix, (...) pour le bénéfice de tous les Français ».

Comment les dispositions de cette loi se sont-elles traduites dans les magasins ? Quels effets ont-elles eu sur les prix en rayon, sur les négociations des centrales d'achat depuis le 1^{er} janvier 2009 ?

Le débat s'est ranimé ce mois d'octobre à la suite des contrôles effectués par la brigade chargée du suivi de la LME, quelques pratiques abusives ont été relevées courant 2010.



Conclusion : six distributeurs (Auchan, Carrefour, Système U, Casino, Intermarché et Cora) ont signé de nouveaux engagements sur leurs pratiques commerciales dans le cadre de la FCD (Fédération du Commerce et de la

distribution) et à la demande d'Hervé Novelli, secrétaire d'Etat au Commerce et aux PME, « Je tiens à rappeler la détermination du gouvernement sur la transparence et la loyauté des relations commerciales prévue dans la LME. Cette loi a été efficace, elle a réduit les marges arrière de 35 à 11 % et permis de réduire les prix au bénéfice des consommateurs » affirme Hervé Novelli. La DGCCRF poursuit donc l'examen des contrats pour vérifier la bonne application de la loi.

Questions posées aux magasins Intermarché d'Amplepuis et de Bourg de Thizy :

Les adhérents ont-ils été concertés avant la signature des nouveaux engagements ?

Eva Bitton, adhérente au groupement, propriétaire des deux magasins : « Concernant la loi LME, en tant qu'adhérent au groupement et donc propriétaire d'un magasin, nous ne sommes pas consultés. Ce sont les hautes instances du groupement qui prennent les décisions politiques.

Dans le cadre du « tiers temps » des adhérents dédié au fonctionnement du groupement, mon mari s'occupe de la partie commerce, la politique n'entre pas dans son domaine d'activité. »

Vous avez une entreprise indépendante associée au groupement Intermarché, comment gérez-vous vos propres relations avec vos fournisseurs directs, notamment pendant les manifestations des agriculteurs ?

Eva Bitton : « Nous ne sommes pas associés aux négociations nationales, à Amplepuis et Bourg de Thizy, nous sommes très loin des discussions sur le prix du lait ! Par contre, au magasin, nous essayons toujours d'améliorer nos relations avec les agriculteurs locaux qui sont pour bon nombre d'entre eux des partenaires. Nous cherchons à être au plus près de leurs préoccupations. Nous avons, par exemple, soutenu le boycott de la marque Président pendant plus d'une semaine en la retirant des rayons de nos deux points de vente. »

Que pensez-vous de la loi LME ?

Alain Pierrefeu, directeur du magasin Intermarché d'Amplepuis :

« Nous avons de moins en moins de fournisseurs directs. Une très grande partie des achats passe par la centrale, les prix de vente sont indiqués sur le cadencier, nous sommes libres de les appliquer ou de les modifier. »

Lydia, responsable du fichier au magasin Intermarché d'Amplepuis : « Aujourd'hui, nous entretenons de bonnes relations avec nos directs, nous écoutons les agriculteurs locaux. Toutes les négociations apparaissent bien sur facture, il n'y a plus de remise arrière. »



Début septembre, les producteurs de bananes des Antilles ont boycotté Intermarché en raison du prix promotion très bas, que s'est-il passé au magasin ?

Lydia : « La promo s'est faite comme d'habitude, elle a duré une semaine. Par contre, nous avons eu la consigne de repasser au prix cadencier dès le samedi soir. »

L'INSEE a annoncé en septembre une baisse des prix des produits de grande consommation en supermarché de 0.3 %. L'avez-vous observé au magasin ?

Lydia : « Depuis 2009, les prix bougent beaucoup, à la hausse ou à la baisse. C'est vrai que la tendance globale est plutôt à la baisse, c'est aussi un choix politique important au niveau du magasin et du groupement (le caddie à 100 euros). »



Loi de modernisation de l'économie (LME), bilan 15 mois après... a-t-on obtenu les résultats escomptés ?

Questions

1 Listez les objectifs de la loi LME



2 Indiquez si cette loi a suffi pour modifier les pratiques commerciales des grandes enseignes



3 Précisez de quelle manière les magasins Intermarché d'Amplepuis et Bourg de Thizy sont impliqués dans la relation avec les fournisseurs



4 Indiquez si la loi LME a eu un effet sur les prix





Loi de modernisation de l'économie (LME), bilan 15 mois après...
a-t-on obtenu les résultats escomptés ?

Liens avec le référentiel :

<p>Compétences :</p> <p>C 1.1.3. L'offre de l'unité commerciale - La politique de l'unité commerciale Citer les axes stratégiques en matière de prix, (...) et présenter leurs incidences sur l'unité commerciale</p> <p>S 1.4. La mercatique appliquée à un produit Le produit dans son environnement : Identifier les éléments constitutifs de l'environnement du produit sur les plans : (...) culturel, social et économique : phénomène de mode, tendance du marché, position des fournisseurs, des groupes de pression, éléments conjoncturels...</p>	<p>C 2.1.1. Participer à l'approvisionnement • Identifier le ou les fournisseurs A partir de ... la réglementation</p> <p>S 2.1.1. L'approvisionnement Le choix des fournisseurs : Identifier les critères de sélection des fournisseurs Identifier les modalités de référencement d'un produit</p> <p>S 2.1.4. Le prix de vente La coopération commerciale (mercatique associée) Définir la nature des conditions commerciales négociées avec les fournisseurs et fabricants (participation aux têtes de gondole, aux linéaires...) Souligner l'impact de ces négociations sur les prix de l'unité commerciale Préciser la réglementation en vigueur en matière de coopération commerciale</p>
--	--

1	Listez les objectifs de la loi LME
↪	Assurer la croissance économique et plus de liberté dans les échanges Développer des secteurs économiques, créer des emplois Faire baisser les prix
2	Indiquez si cette loi a suffi pour modifier les pratiques commerciales des grandes enseignes
↪	Elle n'a pas suffi puisque Hervé Novelli est intervenu après des abus constatés par la DGCCRF pour relancer la discussion et la signature de nouveaux engagements au sein de la FCD
3	Précisez de quelle manière les magasins Intermarché d'Amplepuis et Bourg de Thizy sont impliqués dans la relation avec les fournisseurs
↪	Dans le cadre du tiers temps, les adhérents ne sont pas forcément impliqués dans les choix politiques de l'enseigne. Par contre ils sont totalement indépendants dans leur relation avec les fournisseurs directs qu'ils respectent et avec lesquels ils développent une relation de partenariat. La loi LME est appliquée : il n'y a plus de remises non prévues sur la facture.
4	Indiquez si la loi LME a eu un effet sur les prix
↪	Il apparaît que la tendance est plutôt à la baisse des prix, cela correspond aussi à une volonté politique de l'enseigne pour positionner les magasins sur les prix bas.